

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-11 Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Ajout à la décision 2020-06 du 27/05/2020 – renouvellement de la ligne de Trésorerie

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Vu la date d'échéance de la ligne de trésorerie interactive au 26/06/2020

Vu la décision du Président n° 2020-06 du 27/05/2020 renouvelant la ligne de trésorerie

DECIDE

Article 1 :

Décision 2020 – 07 : La ligne de trésorerie est reconduite dans les conditions suivantes :

- Le montant est inchangé : 750 000€
- Etablissement prêteur : Caisse d'Epargne
- Durée : 1 an à compter du 26/06/2020
- Taux indexe : €str – dernier cours connu : 0.541%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.10%
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non utilisation : néant

Il convient d'ajouter :

- Taux de référence : €ster + marge de 1.00 %

Article 2 :

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 23 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 23 juin 2020

A Corbenay, le 22/06/2020

Le Président
Anthony MARIE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2020

Application agréée E-legalite.com